

Registres de baptême : « Qui est la mère ? » « Qui est le père ? »

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Brèves](#), [Culture de Vie](#), [Perepiscopus](#), [Points non négociables](#)

Date : 21 novembre 2012



Mgr Olivier de Germai, évêque d'Ajaccio, a fait une remarque intéressante à propos de la réforme du mariage, dans [Corse Matin](#). Le journaliste lui demande, si la loi passe, comment l'Eglise accueillera les enfants élevés par des homosexuels. Réponse :

Par principe, le baptême d'un petit enfant n'est pas refusé, sauf si les parents refusent de donner une éducation chrétienne à l'enfant. Il est sûr que dans le cas d'un « couple » homosexuel, cela posera des questions pastorales sur lesquelles nous devons encore réfléchir, je pense en particulier à ce qui sera inscrit sur le registre de baptême : « Qui est la mère ? » « Qui est le père ? »